



# AVEN



## Sommaire

Proposition de loi n° 2172 .....	3
La bombe, ses femmes et ses enfants (Naïké Desquesnes) .....	4
Fangataufa : du fond de l'océan à l'atoll .....	6
24 septembre 1966, 7 h, 4 <sup>e</sup> tir en Polynésie : Rigel .....	7
Témoignage de Fernand Segonds, vétéran des essais nucléaires .....	8
Assemblée générale des 4 et 5 octobre 2025 .....	9
11 novembre 2025 .....	16
En régions .....	18
Hommage à Michel Courtois et Gérard Maury .....	19
Hommage à Yannick Lowgreen .....	19
Référents juridiques .....	20

Suivez l'actualité de l'association sur:

[www.aven.org](http://www.aven.org)



Facebook:

**AVEN France officiel**

## *Iaorana, Bonjour !*

Périodicité: trimestrielle

**Directeur de la publication:**

Françoise GRELLIER

**Siège social:**

128 Rue de la Boétie, Lot 41  
75008 PARIS.

**Tél. : 01 44 78 20 60  
07 44 55 85 90**

Création et impression:  
**Sprint - Bruguères**

# *Iaorana, Bonjour !*

## *Editorial*

Le mot de la Présidente

Cher(es) adhérent(es),

**L'année 2025 s'achève** avec son lot de difficultés, de déceptions et de rendez-vous manqués. À la veille de 2026, il est temps d'oublier nos soucis et nos problèmes, de garder notre optimisme pour l'avenir, et de nourrir l'espoir malgré le climat ambiant.

Cela fait 25 ans que l'association existe, et malgré les avancées, notre combat reste constant: il est difficile de se faire entendre, nos espoirs sont parfois déçus, et les améliorations tardent à venir pour nos adhérents. Lors de l'Assemblée Générale à Najac, j'ai exprimé le souhait que l'AVEN fête ses 25 ans avec éclat dans toutes les régions françaises en 2026. Il est grand temps de faire connaître notre association à l'échelle nationale pour toucher tous les vétérans qui hésitent encore à franchir le pas.

L'année 2026 marque également le 60<sup>e</sup> anniversaire du premier tir d'essais nucléaires en Polynésie française. Vous êtes tous chaleureusement invités au prochain rendez-vous en juillet, sous l'Arc de Triomphe, lors du ravivage de la flamme. Certains d'entre vous y participeront peut-être pour la première fois, mais je vous assure que cette expérience restera gravée dans votre mémoire. Venez nombreux, et n'hésitez pas à faire participer vos enfants, petits-enfants, famille et amis.

2026 sera une année dédiée à la communication pour l'AVEN, et tous les moyens seront mis en œuvre pour faire entendre notre voix.

En vous souhaitant santé, bonheur et une vie meilleure, je vous invite à profiter pleinement des fêtes. Sachez que nous sommes à vos côtés.

Françoise GRELLIER  
Présidente de l'AVEN



## *Passez de très bonnes fêtes de fin d'année*

## *2025-2026 !*

La présidente et l'ensemble du conseil  
d'administration vous présentent  
leurs meilleurs voeux pour l'année 2026



[www.aven.org](http://www.aven.org)

# FAITES ADHÉRER VOS AMIS POUR NOUS SOUTENIR

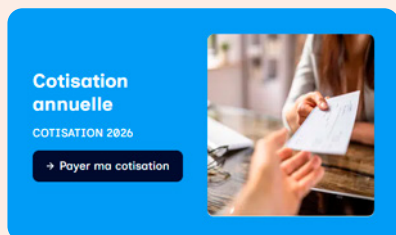
La **cotisation « sympathisant »** a été créée en 2025 pour les amis, la famille et tous ceux qui acceptent de soutenir l'association. Cette adhésion permet de recevoir le bulletin d'information et d'accéder à toutes nos publications. Ils pourront assister aux assemblées générales, mais sans droit de vote.

Chacun d'entre vous peut faire adhérer un ami, qui bénéficiera lui aussi d'un **justificatif fiscal** : sa cotisation de **20 €** se réduira ainsi à 6,80 €. Merci d'en parler autour de vous !

## COMMENT EFFECTUER SON PAIEMENT

### Paiement par carte bancaire

C'est pratique et sécurisé, directement sur le site de l'AVEN ([www.aven.org](http://www.aven.org)). Le lien vous renvoie sur HelloAsso, votre paiement par carte est sécurisé.



En retour, vous recevez immédiatement le reçu de paiement, le justificatif fiscal et la **carte d'adhérent** par mail.

**Connectez-vous dès le lundi 5 janvier 2026 sur le site internet de l'AVEN**

### Paiement par prélèvement SEPA

Pour ne pas oublier :

- 】 Un **prélèvement annuel** peut être mis en place. Il sera reconduit automatiquement d'une année sur l'autre. Les prélèvements annuels seront présentés le 15 mars 2026 à votre banque.
- 】 Le **prélèvement mensuel** : il vous permet d'étaler la somme sur 12 mois et c'est un moyen facile pour nous soutenir régulièrement. De plus, une cotisation mensuelle d'un minimum de 6 € vous permet de recevoir gratuitement « La voix du combattant » publiée par l'UNC.
- 】 Le **prélèvement trimestriel** pour fractionner la cotisation en 4 fois.

Si vous avez déjà opté pour les deux dernières formules en 2025, les prélèvements mensuels et trimestriels sont reconduits à l'identique en 2026.



Gérard et Arlette DELLAC à Najac.  
Tous nos remerciements à Arlette pour son aide précieuse dans l'organisation de l'assemblée générale et sa présence en boutique pour guider nos adhérents.

## Interview : quand les réalisateurs se préoccupent de nos problématiques



Paris, le 10 décembre 2025 a eu lieu une rencontre très intéressante avec Hélène Lavoine, avec qui nous avons longuement échangé sur la question des vétérans qui ont développé des pathologies radio-induites. La problématique préoccupante des victimes par ricochet a également été commentée. **Larbi Benchiha**

# PROPOSITION DE LOI N° 2172

Assemblée nationale dix-septième législature, proposition de loi enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 2 décembre 2025 (renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement) présentée par M<sup>me</sup> Mereana REID ARBELOT et M. Didier LE GAC, députés.



## Extrait de l'exposé des motifs de la proposition de loi

« En reconnaissant pleinement les conséquences des expérimentations nucléaires et en améliorant la réparation des préjudices, la loi vise non seulement à apaiser les tensions et à rétablir la transparence, mais également à reconnaître et réconcilier l'ensemble des acteurs de cette période, qu'il s'agisse des populations locales, des victimes, de leurs familles ou des vétérans et personnels ayant participé aux essais ».

### Un droit à réparation élargi

L'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi redéfinit l'établissement du préjudice et ainsi les personnes pouvant bénéficier de l'indemnisation. Aujourd'hui, les demandeurs doivent démontrer un lien de causalité entre une pathologie potentiellement radio-induite et une exposition aux rayonnements ionisants. La réforme propose de remplacer cette exigence par la reconnaissance d'un préjudice d'exposition, fondé sur le risque créé par l'État en exposant des populations civiles ou des personnels militaires. Cette évolution s'appuie sur la

### Le fruit d'un travail approfondi et transparent

Résumé des termes de la proposition de loi tel que voulue par le Président, Didier LE GAC, et la rapporteur, Mereana REID ARBELOT, de la commission d'enquête.

L'AVEN, représentée par sa présidente et par Jean-Luc Sans, accompagnés de M<sup>e</sup> Cécile Labrunie, en se fondant sur l'expérience acquise, avait soumis quelques réserves quant à ladite proposition.

L'AVEN regrette le retrait des articles concernant la journée nationale et l'inscription de ces 36 années dans nos manuels scolaires (PPL n° 1951 et 2172).

réalité historique et scientifique des retombées radioactives; nous avons notamment constaté que le seuil d'exposition actuellement retenu (1 millisievert) ne permet pas d'établir de manière fiable l'existence – ou l'absence – d'un lien entre les maladies radio-induites et les essais nucléaires. L'accès à l'indemnisation en faveur des ayants droit et des victimes par ricochet est également facilité.

L'article 2 précise les conditions de temps et de lieu permettant d'identifier les personnes exposées, en cohérence avec la nouvelle définition du préjudice définie par l'article 1.

### Renforcement de la Commission de suivi des conséquences des essais nucléaires (CSCEN)

Un autre volet majeur du texte concerne le rôle et les compétences de la Commission de suivi des conséquences des essais nucléaires (CSCEN). L'article 3 lui confie la mission de mettre à jour la liste des maladies potentiellement radio-induites, sur la base des demandes reçues et des travaux scientifiques nationaux et internationaux (NB: l'extension de la liste des pathologies reconnues, actuellement au nombre de 23, constitue une revendication forte des associations). En outre, l'article facilite la tenue régulière de la CSCEN, pérennise son fonctionnement et étend ses compétences à l'ensemble du processus d'indemnisation.

### Modalités de l'indemnisation

L'article 4 adapte les procédures du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) aux nouvelles bases du régime d'indemnisation, reposant désormais sur une présomption d'exposition conformément aux articles 1 et 2 de la proposition de loi. Le CIVEN doit vérifier que les demandeurs satisfont aux conditions d'exposition définies et qu'ils présentent une pathologie inscrite sur la liste établie par la CSCEN. Il renforce également les obligations de clarté et de transparence de l'instance envers les demandeurs et prévoit une communication adaptée aux publics concernés. L'article 5 encadre les modalités de versement de l'indemnisation. Il rappelle que l'acceptation d'une offre met fin à toute voie de recours visant à obtenir réparation des mêmes préjudices, conformément aux principes du code civil. Il prévoit, en outre, l'exonération fiscale des sommes versées au titre de l'indemnisation.

Les deux articles restants – les articles 6 et 7 – sont, quant à eux, de nature procédurale: l'article 6 renvoie à un décret en Conseil d'État pour définir les modalités d'application de la loi, tandis que l'article 7 fixe le gage garantissant la compensation financière des nouvelles charges pour l'État.



### Dernière minute

La proposition de loi n° 2172 est inscrite en discussion lors de la séance publique à l'assemblée nationale le 20 janvier 2026.

La Commission de la défense saisie au fond doit rendre son compte-rendu le 17 décembre 2025.

# LA BOMBE, SES FEMMES ET SES ENFANTS (NAÏKÉ DESQUESNES)

Les expérimentations nucléaires françaises en Ma'ohi Nui (Polynésie) ont rendu malades et tué des milliers de travailleurs polynésiens, appelés et militaires de métropole. Par effet ricochet, ils ont aussi atteint les épouses et les enfants, pourtant éloignées de Tahiti. Naïké Desquesnes a enquêté sur le long combat mené par les veuves de la métropole dans l'ombre de la bombe et de sa raison d'État.

Celles qui pleurent leurs maris défunts ou leurs enfants mort-nés ne font pas que pleurer. Elles luttent, aussi. Beaucoup pour les autres. Et enfin, pour elles. Durant l'année 2024, plusieurs femmes de victimes des essais nucléaires à Maohi Nui (nom de la Polynésie Française) se sont retrouvées devant des tribunaux administratifs dans différentes villes de France. Aucune de ces procédures n'a jusqu'à présent abouti. Mais, avec leurs avocat(e)s, les veuves tiennent le coup : la multiplication des audiences pour être reconnues « victime par ricochet », statut qui désigne celles et ceux qui ont souffert et souffrent encore de la situation et de la perte d'un être cher, est une nouvelle tentative vers la modification de l'actuelle loi de réparation – la loi Morin. Ce statut a déjà été concédé aux victimes de l'amiante, d'accidents médicaux ou d'attentats. Alors, qu'attend le législateur ? se demandent celles dont j'ai recueilli la parole.

Entre 1960 et 1996, la France a effectué 210 essais nucléaires, 17 au Sahara algérien, ancienne colonie française, et 193 en Polynésie, toujours « territoire d'outre-mer » de la France. De sa maison du Tarn, Arlette Dellac, 83 ans et une voix encore pleine d'énergie, raconte. Gérard, son mari, ne peut plus parler. « Il est encore vivant mais gravement touché par une maladie dégénérative vasculaire », dit-elle en s'excusant de devoir s'interrompre durant l'entretien pour lui ouvrir la porte des cabinets. « Le 13 février 1960, la première bombe française explose en Algérie. Il est réquisitionné, lui le jeune appelé de 22 ans, et, sous les ordres d'un officier, il plante le drapeau français dans le cratère, au point zéro. La zone est si contaminée qu'après 24 heures sous la douche de décontamination, le compte Geiger crépite toujours quand on le passe sur les cheveux ! ». L'appelé rentre très vite dans le Tarn, rencontre Arlette, devient plombier zingueur. En 1991, il contracte un cancer de la peau, qui lui vaudra 38 opérations au visage. Des dizaines d'articles, livres, rapports, émissions de radio ou documentaires ont raconté l'histoire de Gérard Dellac et celle des milliers d'autres irradiés par les campagnes d'essais, en Algérie et, surtout, à Maohi Nui. Aujourd'hui, alors que les survivants se font de plus en plus rares, leurs femmes sortent de l'invisibilité. Il n'en a pas toujours été

ainsi : elles se sont d'abord activées dans l'ombre, épaulant leurs maris tout au long de cette bataille fastidieuse de l'obtention du statut de victimes. Souvent seules, lorsque leurs conjoints ont été emportés par les cancers, elles ont affronté ce que l'expert et lanceur d'alerte Bruno Barrillot appelait le « négationnisme nucléaire » : le mensonge puis l'obstruction d'État, le secret-défense jusqu'en 2021 et l'ouverture de 80% des archives, les officiers qui refusent de parler, l'absence de volonté politique, des autorités françaises qui prétendent durant 50 ans, contrairement à d'autres pays, que leurs expérimentations étaient « propres » et ne représentaient aucun problème pour la santé.

## Faire leur la bataille des maris

Au milieu des années 1990, alors même que la dernière campagne de tirs à Maohi Nui orchestrée par Jacques Chirac a fait l'objet de protestations partout dans le monde l'omerta tombe. D'anciens appelés racontent publiquement leurs maladies contractées dix, vingt ou trente ans après être revenus en France. C'est à cette époque qu'Arlette et Gérard montent au front : « On a d'abord été devant les tribunaux militaires pour réclamer une pension ». Une dermatologue avait fait le lien entre son cancer de la peau et la descente dans le cratère atomique en 1960. « Le tribunal d'Albi nous répond que 'l'irradiation est une circonstance aggravante comme le soleil' et que 'l'Armée n'est pas responsable', alors on fait appel ! On va devant les juges à Toulouse, à Nantes, jusqu'au Conseil d'État ! ». Parallèlement, Arlette et Gérard lancent un appel à témoignage dans le journal *L'Ancien d'Algérie* et commencent à rencontrer d'autres jeunes appelés qui souffrent de pathologies cancéreuses, mais aussi cardiaques.

Cette médiatisation prend un tour nouveau avec la création de deux associations en 2001. L'Association des Vétérans des Essais Nucléaires (AVEN) d'une part, dont Arlette est l'une des instigatrices. Parmi les fondateurs, le lanceur d'alerte Bruno Barrillot mais aussi le docteur Jean-Louis Valatx, ancien médecin chef de l'Armée. À plusieurs milliers de kilomètres, à Maohi Nui, une association jumelle voit le jour la même année, Moruruoa e Tatou. La défense des victimes civiles et militaires s'organise alors grâce à ces deux associations, avec l'appui du cabinet d'avocats Teissonnière et Topaloff, spécialisé dans les maladies professionnelles, ainsi que de médecins alliés. « Je vais rapidement aider à constituer les dossiers, pour réunir les preuves devant les tribunaux, raconte Arlette. En 2002, je reçois la page 14 du livret médical de mon mari, l'Armée n'a pas jugé bon de m'envoyer le reste. J'apprends

qu'il a reçu la dose de 15 millisieverts (mSv) en quelques minutes alors que la dose à ne pas dépasser est de 1 mSv par an. »

**« Mon mari est décédé en 1998 d'un cancer foudroyant. Il avait 47 ans. Il avait passé 10 mois sur la base d'Hao lorsqu'il avait 20 ans, en 1971, lors de son service militaire. »**

Françoise Grellier

Arlette a, pourrait-on dire, de la chance : « lorsqu'on demandait les dossiers médicaux, les archives militaires répondaient bien souvent qu'elles ne possédaient aucun document ». À l'AVEN, de nombreuses femmes s'engagent à des postes de responsabilité. C'est le cas d'Anne Tardieu, longtemps présidente de l'antenne Finistère, qui s'occupera particulièrement de l'accompagnement des veuves, ou encore de Françoise Grellier, la présidente actuelle, que je rencontre non loin du Mont Saint Michel, par une journée pluvieuse de l'été 2024. « Mon mari est décédé en 1998 d'un cancer foudroyant. Il avait 47 ans. Quelques années plus tard, je me rends à une réunion de l'AVEN, dans le Finistère. C'est plein à craquer ! Là, je suis frappée par les récits des vétérans : leurs problèmes de dos, de digestion, d'arthrose, c'est exactement ce dont mon mari souffrait, très jeune. Il avait passé 10 mois sur la base d'Hao lorsqu'il avait 20 ans, en 1971, lors de son service militaire. J'ai compris que les récits des autres m'aideraient à apaiser l'incompréhension. Alors je me suis engagée, pas forcément pour moi car son cancer n'est pas reconnu, mais pour tous les autres. »

Françoise adhère à l'AVEN en 2003. « C'est comme travailler à temps plein ! », confesse-t-elle. Alors que nous quittons le bar, la tenancière nous interpelle : « J'ai entendu votre conversation. Mon père a piloté les avions qu'on envoyait après la bombe pour prélever la radioactivité. Mon frère est né avec un doigt en moins, ma mère a toujours dit que c'était à cause de son géniteur ! ». Françoise la presse de rejoindre l'association. Sur la route qui me ramène au camping, je retourne ce témoignage surprise dans ma tête, ébranlée par ce qu'il signifie : combien de contaminations ont pris la forme d'anecdotes familiales, de ces « on dit » qui nous échappent et étouffent en sourdine la douleur des mères ?

Il faut être solide et entourée lorsque, devant les tribunaux et à la place des maris, les veuves prennent en plein visage le mépris et la mauvaise foi de l'État français. Les ouvriers, nettoyeurs ou chauffeurs qu'elles représentent devant les cours de justice, n'avaient pas droit aux dosimètres alors qu'ils travaillaient en zones contaminées. Dans l'impossibilité de prouver leur exposition à la radioactivité, elles se retrouvent face à des verdicts qui leur refusent justice.



### Des mobilisations et, enfin, une loi

En 2006, Unutea Hirshon, femme politique Maohi, indépendantiste et anti-nucléaire, présente un rapport accablant écrit par la commission d'enquête sur les essais nucléaires de l'Assemblée de Maohi Nui. « Pour la première fois, des parlementaires élus décidaient de faire leur propre expertise sur les essais nucléaires français, contre l'avis de l'État », lit-on sur le très instructif site internet du Mémorial des essais, fondé à la suite du rapport pour diffuser des connaissances étouffées ailleurs. En avril 2009, un verdict historique et fortement médiatisé est rendu au tribunal du travail de Papeete en faveur de huit victimes Maohi des essais à Moruroa. Le tribunal reconnaît explicitement les fautes commises par l'État et le Commissariat à l'énergie atomique.

En juin 2010, après un an et demi de travail parlementaire et de négociation avec les associations, la loi Morin est votée. « On l'a attendue 10 ans ! » s'exclame Arlette, dont le mari a été le premier à être indemnisé. La législation concède enfin un droit à la réparation dans le cas de 21 types de cancers contractés à la suite des irradiations. Mais elle occulte le préjudice subi par les populations non militaires, « au grand soulagement des législateurs un temps pris de vertige à l'idée du nombre de personnes qu'il s'agirait alors de prendre en considération » si les victimes civiles étaient reconnues. L'association Moruroa e tatou exprime sa déception dès la promulgation de la loi. Quant aux membres de l'AVEN, en insistant sur la fierté d'avoir servi la France et sur une position « ni pour ni contre le nucléaire », ils et elles facilitent l'obtention d'une loi spécifique tout en contribuant à l'inégalité de traitement entre militaires et habitant(e)s. « Je ne suis pas contre la politique de dissuasion de la France. Mon mari est resté fier d'avoir contribué à la puissance nationale, me dit Arlette. On voulait surtout être reconnus, comme les soldats morts pour la patrie le sont en période de guerre. »

En 2010, la législation concède enfin un droit à la réparation dans le cas de 21 types de cancers contractés à la suite des irradiations. Mais elle occulte le préjudice subi par les populations non militaires.

Les sept premières années, sur 1 108 dossiers reçus, le ministre de la Défense n'a accordé que 17 indemnisations et le CIVEN 13, sur ces 30 bénéficiaires, seuls 4 Maohi étaient concernés.

La loi est laborieusement améliorée au fil des ans. En 2017, la charge de la preuve est inversée: c'est désormais au CIVEN de prouver que le cancer n'est pas radio-induit. En 2018, le seuil de 1 millisievert est introduit. En 2019, deux autres maladies sont ajoutées à la liste. Ces aménagements tardifs permettent une augmentation spectaculaire du taux d'acceptation des demandes. En 15 ans, 2 846 personnes ont saisi le Comité, 1 026 ont été reconnues victimes. « 60% des dossiers que je dépose sont aujourd'hui acceptés », se félicite Cécile Labrunie, avocate au sein du cabinet TTLA & associés, spécialisé dans la défense des victimes de maladies professionnelles et de scandales sanitaires. Pour la députée Mereana Reid Arbelot, « c'est mieux qu'il y ait une loi plutôt qu'il n'y en ait pas ! Mais elle mérite un bon toilettage, au mieux une refonte totale. De nombreux(ses) Polynésien(ne)s n'y ont pas recours, à cause de la difficulté de constitution des dossiers. Il est évident qu'il faudrait que la commission d'indemnisation ait une antenne à Tahiti ! ». La députée pose la question suivante: le statut de victime ne devrait-il pas être élargi à toutes les personnes travaillant sur le territoire lors de la période des essais atmosphériques ?

### Victimes par ricochet

« Pour toutes les veuves, je plaide le préjudice moral d'accompagnement, explique Maître Labrunie, entre deux rendez-vous. Quand on apprend à 35 ans que son mari va décéder dans quelques mois et qu'on a un enfant de 5 ans. Quand on avait une vie commune et qu'on pouvait espérer passer encore un peu de temps ensemble. C'est le bouleversement des conditions d'existence qu'il s'agit de faire reconnaître ! Ces femmes ont assuré seules l'éducation des enfants, ont dû déménager lorsqu'elles ne pouvaient plus payer les charges d'un logement. Parfois, je plaide aussi le préjudice patrimonial: quand un époux ou un père était encore en activité et qu'il y a perte économique ». C'est ce qu'Arlette résume en quelques mots: « Tout d'un coup, on porte tout: la charge émotionnelle, domestique, économique ».

La charge domestique, quand ce sont les femmes qui assurent généralement ce rôle, prend une nouvelle dimension: « C'est comme être seule. Il ne pouvait plus jouer son rôle de père, je m'occupais des trois enfants, les nourrir, les habiller, les amener à l'école, les écouter, écouter leurs histoires et leurs pleurs », se rappelle encore Anne, dont le plus jeune fils avait 10 ans quand son père, ingénieur agronome, est tombé malade. La mère de famille, devenue veuve à 50 ans, raconte l'ultra-vigilance forcée au sein de l'espace domestique, lorsque, durant

les dernières années, elle doit par exemple s'assurer que son mari ne répond pas au téléphone car il n'arrive plus à comprendre les appels. Sans oublier le rôle d'aide-soignante, d'infirmière, « les nuits à veiller », les rendez-vous chez le médecin puis à l'hôpital, l'administration des traitements.

D'autres, qui se destinaient au travail de femme au foyer, se sont au contraire retrouvées à devoir subitement chercher du travail, au décès de leur conjoint. « J'en ai rencontré une qui s'est remariée aussitôt, presque du jour au lendemain, pour pouvoir nourrir ses enfants », me dit Françoise Grellier, qui rappelle aussi le contexte traditionnel des années 1970-1980, quand les femmes n'avaient pas les mêmes conditions économiques qu'aujourd'hui.

« Les veuves se sont d'abord battues pour leurs conjoints, elles n'ont pas pensé à se battre pour leurs droits propres. »

Cécile Labrunie, avocate

Gisèle Laumes était mariée à un capitaine de frégate qui avait assisté à cinq essais nucléaires en 1968 sur l'atoll de Moruroa depuis le porte-avion Clemenceau. En 1991, on diagnostique au vétéran un cancer du colon. Il meurt quatre ans plus tard. Elle se souvient: « Le matin, c'était l'angoisse à l'idée d'aller à la boîte aux lettres. J'avais peur des analyses médicales et de devoir mentir à mon mari pour le rassurer ».

Gisèle a vu la retraite de son mari tomber de 15 000 francs à 3 500 francs: « Heureusement que j'ai les légumes du potager et que j'aime jardiner ! », reconnaît-elle. Quand il décède, elle a 50 ans. « Le calvaire de la maladie et cet accompagnement qui nous isole m'ont empêché d'imaginer me remettre un jour en couple. J'avais trop peur de le revivre une deuxième fois ! », confesse-t-elle.

« La bataille devant les tribunaux administratifs n'essuie que des rejets, regrette Cécile Labrunie, son avocate. Le juge considère que les actions sont prescrites, car les victimes disposent depuis plus de 4 ans des informations les amenant à porter plainte.

» Elle ajoute: « Les veuves se sont d'abord battues pour leurs conjoints, elles n'ont pas pensé à se battre pour leurs droits propres. Du côté du Civen, je vois qu'il n'y a pas d'opposition à ce que les familles soient aussi indemnisées. Il faut maintenant la volonté du législateur », tempête-t-elle. L'avocate, avec son confrère Maître Neuffer, conseil historique de l'association Moruroa e Tatou et des familles des anciens travailleurs de Moruroa et Fangataufa, milite pour un barème d'indemnisation au titre du préjudice moral et d'accompagnement des conjoints, enfants, petits-enfants a minima. « Je me suis faite insulter par ma belle-famille, ils disaient que je voulais juste du fric, se rappelle douloureusement Gisèle. Ce que je veux, c'est que l'État reconnaisse sa responsabilité dans ma souffrance, l'argent n'est pas important ! ».

À suivre sur le prochain numéro...

# FANGATAUFA: DU FOND DE L'OcéAN À L'ATOLL



L'atoll de Fangataufa (22°14' S, 138°45' O) est situé au sud-est de l'archipel des Tuamotu. Il appartient à un alignement de direction N 120° E qui s'étend, sur plus de 1500 kilomètres, depuis l'île haute de Pitcairn au sud-est, jusqu'à l'atoll de Hereheretue au nord-ouest. Depuis une quinzaine d'années, Fangataufa a fait l'objet de nombreuses études géophysiques et géologiques qui ont permis de mieux appréhender sa structure, de définir les principaux faciès pétrographiques et de décrire avec l'apport de données géochronologiques, les différentes phases de son évolution depuis l'origine jusqu'à son stade actuel.

**Et de conclure:** grâce aux études géophysiques et géologiques, nous avons pu appréhender la structure de l'édifice

volcanique de l'atoll de Fangataufa et ébaucher son histoire géologique depuis son origine sur les fonds océaniques jusqu'à son stade actuel. Les études complémentaires en cours, d'ordre pétrographique, géochimique, isotopique et géochronologique, associées aux données de nouveaux forages nous permettront de mieux préciser les modalités de l'origine et de l'édification de cet atoll. (*Atlas de la Polynésie Française*, éditions de l'Orstom, 1993)

Ces études, bien que tardives n'ont pas empêché que cet atoll devienne **zone d'expérimentations nucléaires**.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1963, la 115<sup>e</sup> compagnie de marche du génie de l'air (CMGA) est mise à la disposition du Commandement interarmées en vue de son emploi au Centre d'expérimentations du Pacifique (CEP), dans le cadre des essais nucléaires français, en Polynésie française. En 1968, la compagnie exécute les grands chantiers de terrassement sur l'atoll, avec l'extension de l'infrastructure aérienne et routière: 90000 m<sup>2</sup> de revêtement de la piste d'aviation et des servitudes]. Quatre explosions nucléaires aériennes y sont effectuées entre 1966 et 1970 dont le 24 août 1968, le premier essai français de bombe H (Canopus), et dix explosions souterraines de 1988 à 1996,

dont deux sous la couronne corallienne et huit sous le lagon.

## Depuis 1998

L'île fait l'objet, depuis 1998, d'une surveillance radiologique avec une campagne annuelle de prélèvements d'échantillons dans l'environnement menée par du personnel de la Défense, du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et de Polynésiens.

En 2012, le Sénat fait une proposition de loi visant à rétrocéder Moruroa et Fangataufa à la collectivité de Polynésie française ; le gouvernement Ayrault n'inscrit pas la loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale].

Le **fonctionnement de la passe** artificielle est trop récent pour avoir profondément modifié la morphologie du lagon. Celle-ci est encore caractéristique d'un milieu fermé, avec un grand développement des formations internes (pâtés et pinacles coralliens), notamment dans le tiers sud et près des bordures du lagon. La profondeur maximale de la tranche d'eau est de 45 mètres.

La passe de Fangataufa n'ayant été ouverte à la navigation que le 18 octobre 1965 avec plusieurs mois de retard, le GAM 82 restait le seul moyen d'acheminer du matériel sur l'atoll. Le GAM 82 a donc fourni un gros effort quant à l'avancement des travaux.

## Le paquebot Médoc

Le paquebot mixte Sidi-Ferruch a été construit aux Ateliers et chantiers de Bretagne à Nantes et lancé le 14 mai 1949. Équipé de quatre cales, Sidi-Ferruch peut transporter 6000 moutons et 128 passagers. Il est armé par la Société générale de transports maritimes de Marseille. Son histoire est étroitement liée à la fin de la présence française en Algérie. Rebaptisé Médoc par la marine nationale qui l'a acheté, il est transformé à Brest en 1964 (logement pour 250 personnes, teugue prolongée). Il est armé en avril 1965 et quitte Brest le 5 juin pour le Pacifique.

Outre le Médoc, 4 Bâtiments-Bases (anciens paquebots des Chargeurs Réunis), plate-forme Alouette III (sauf Moselle), ont participé aux essais nucléaires français

- ▶ BB A611 Maine ex-El Mansour (6 000 t);
- ▶ BB A613 Morvan ex-Sidi Mabrouk (5 300 t);
- ▶ BB A637 Maurienne ex-Savorgnan de Brazza (8 700 t) armé en 1966;
- ▶ BB A608 Moselle ex-Foucauld (8 700 t) armé en 1967.

### Présentation générale:

A612 Médoc ex Sidi Ferruch, construit à Nantes.

**Déplacement:** 5 300 t

**Longueur:** 105m

**Largeur:** 15m

**Tirant d'eau:** 7m

**Numéro de coque:** A612



**Date admission au service actif:** 09 avril 1965

**Date retrait service actif:** 05 avril 1972

**Date lancement:** 14 mai 1949

**Nombre d'officiers:** 6

**Nombre de quartier-maîtres et matelots:**

134 pour le reste de l'équipage

**Propulsion:** 2 chaudières, 1 hélice, 2 turbines, 4 700 ch

**Système de combat:** néant

**Vitesse maximale:** 16,5 nd

**Historique:** Construit aux chantiers AC Bretagne à Nantes. Acheté par la Marine le 20/11/1963, admis au service le 09/04/1965

Dépouillé de tout ce qui a permis à ce bâtiment d'assurer sa mission, hôtelière, la coque du Médoc sera livrée aux canons de l'avisos-escorteur Doudart de Lagrée, le 27 octobre 1972 à 30 nautiques sud de Mooréa.

# 24 SEPTEMBRE 1966, 7H, 4<sup>E</sup> TIR EN POLYNÉSIE SUR BARGE ZONE FRÉGATE À FANGATAUFA: RIGEL



Prévu le 14 septembre il est repoussé d'une dizaine de jours à la suite de quatre reports de tir pour des raisons météorologiques défavorables. Le 24, ce régime de sud à sud-est est surmonté au-dessus de 4000 m par des vents subsistant de faibles oscillations autour du secteur ouest et les conditions deviennent favorables. Par contre la nébulosité en strato-cumulus et cumulus reste forte.

Dans les douze heures qui suivent le tir, les masses d'air évoluent peu, soumises essentiellement à l'effet diurne qui favorisent le maintien en suspension par turbulence dans la journée et le dépôt en surface pendant la nuit. De tels mécanismes sont plus favorables à des bouffées successives dispersées et apparemment incohérentes.

Cette technique de tir sur barge entraîne une retombée terrestre importante, en partie sous forme liquide, de produits de fission et d'activation. Douze fusées de prélèvements Matra sont tirées dans le nuage, aucune pénétration pilotée n'est réalisée.

## Conséquences radiologiques sur les sites d'expérimentations

La retombée s'effectue suivant deux axes, un axe principal dirigé vers la zone Kilo, l'autre vers Empereur où se trouve le PEE. La récupération des enregistrements du PEE ne peut avoir lieu le jour J, compte tenu des niveaux d'irradiation élevés régnant sur cette zone le niveau maximal se situe en zone Kilo.

À Mururoa, une retombée de plus faible niveau touche l'ensemble de l'atoll entre H+3h30 et H+4. La liberté de circulation est limitée à certaines zones et n'est rétablie complètement qu'à J+8.

La première reconnaissance du lagon menée à J+1 à Fangataufa met en évidence deux taches distinctes, l'une centrée sur le point zéro se décalant vers le sud, l'autre proche de la zone des retombées terrestres (Empereur-Kilo), à J+19 l'ambiance moyenne à un

mètre au-dessus du lagon est encore très élevée.

Compte tenu des niveaux de radioactivité résiduels sur les installations techniques situées à Empereur, les actions de décontamination du PEE et de ses abords ne sont entreprises qu'en 1967. Le marquage radioactif de la zone terrestre Kilo reste, avec la zone des essais de sécurité de Mururoa, la seule radioactivité résiduelle terrestre encore décelable en 1996.

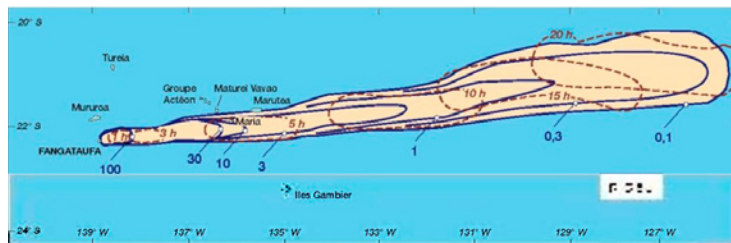
## Retombées proches (conséquences en Polynésie Française)

L'axe de la retombée directe passe plein Est, vers les atolls inhabités, Maria à H+4h30, Marutea et Maturei Vavao à H+8. Cependant du fait de retours de la radioactivité par les basses couches de l'atmosphère, le PCR de Tureia enregistre vers H+13 une montée de la radioactivité atmosphérique et une montée de la radioactivité des eaux de pluies. De H+10 à H+30, tous les bateaux se trouvant au voisinage des sites sont touchés par des bouffées dispersées dans l'air dont les bâtiments La Bourdonnais, EV Henry, Ouragan, Foch, Forbin, Trieux, Médoc, De Grasse, Maurienne, Rance et Doudart de Lagrée. À Papeete, on

observe une montée de la radioactivité atmosphérique.

**J.-L. Sans**

Sources: SMSR/CEA



## Extrait du témoignage de François Westermann sur le Médoc - Tir RIGEL

« Nous étions amarrés à Mangareva au village nommé Rikitea une quinzaine de jours puis on est allé à Taku pour le reste du séjour, arrangement entre les deux commandants probablement.

Notre mission était, selon le commandant, présence sur le lieu pour l'évacuation des habitants en cas où nuage atomique du tir du 24 septembre 1966 devait se diriger sur l'île et de les transporter en dehors des passes où attendaient d'autres navires pour les accueillir à leur bord. Le premier abri qu'il y avait sur l'île était une sorte de tortue gonflable géante surnommées ainsi par les Tahitiens. Nous nous étions équipés d'une

combinaison grise avec des rayures fluos, masque à gaz, slip, tee-shirt (le Marcel), chaussettes et gants, et tous les matins exercices pour s'habiller le plus rapidement possible.

Quelques temps après nous sommes repartis, suite à l'annonce qu'il n'y avait plus de danger, pour Mururoa où bien sur là, le danger était toujours présent. Nous étions tous équipés d'un dosimètre, que nous devions faire contrôler une fois par mois, suivi d'une prise de sang, et d'un passage au caisson où on nous passait doucement un appareil au-dessus du ventre. Je me rappelle du S/Maître qui était à bord pour contrôler la radioactivité, il avait

toujours pour réponse: R.A.S. Il ne faisait que changer une pastille tous les matins dans un appareil.

Nous avons bien sur toujours assuré une présence à Mururoa suite aux essais du 4 octobre 1966 car les gens du CEA et autres travaillaient dans l'atelier sur notre bateau.

Je n'ai plus grand souvenir des autres faits qui se sont passés après ces dates, sauf que les baignades, la pêche, la chasse aux langoustes, les parties de boules, les poissons grillés sur le corail, les promenades pour couper un palmier et récupérer son cœur pour faire une bonne salade, tout cela était terminé.

J'ai quitté Mururoa début mars 1967. »

# TÉMOIGNAGE DE L'AVEYRONNAIS FERNAND SEGONDS, VÉTÉRAN DES ESSAIS NUCLÉAIRES

À 84 ans, Fernand Segonds, originaire de Sanvensa, incarne la mémoire vivante d'une page sombre de l'histoire de France. Ancien agriculteur et quatrième d'une fratrie de sept, il a été, à seulement 20 ans, le témoin des essais nucléaires français dans le désert algérien. Aujourd'hui correspondant pour l'Association des Vétérans des Essais Nucléaires (AVEN) en Aveyron, il raconte une expérience qui a marqué son existence et celle de ses camarades.



## Une expérience militaire dans le Sahara

Incorporé en septembre 1961, Fernand Segonds est envoyé en Algérie au sein du 620<sup>e</sup> Groupe d'Armes Spéciales. Il est affecté à Reggane, lieu des premiers essais aériens, avant de rejoindre In Amguel, dans le massif du Hoggar. C'est là qu'il a participé au deuxième tir souterrain, baptisé «Béryl», l'un des 17 essais souterrains réalisés au Sahara. Sa mission consistait à assurer les opérations de détection et de décontamination.



En 1962, le Bordj d'In Eker était occupé par les gendarmes.

Les souvenirs de cette époque sont difficiles. L'été 1962, il le passe sous une tente, avec des températures dépassant les 40°C. L'immensité du désert, le sable, l'isolement et le manque de communication rendaient le quotidien insupportable. Le seul véritable plaisir était l'arrivée du courrier: en 14 mois, il a reçu plus de 750 lettres. Libéré en février 1963, il reprendra son métier d'agriculteur jusqu'à sa retraite en 2004.



## La prise de conscience et le combat pour la reconnaissance

À l'époque, les militaires n'avaient pas conscience du danger de la radioactivité. Le danger, leur disait-on, était le FLN. Ce n'est que bien plus tard, après la catastrophe de Tchernobyl, que la réalité les frappe. «La radioactivité ne se voit pas, ne se sent pas», explique-t-il, un danger d'autant plus insidieux qu'il ne se détecte qu'avec un compteur Geiger.

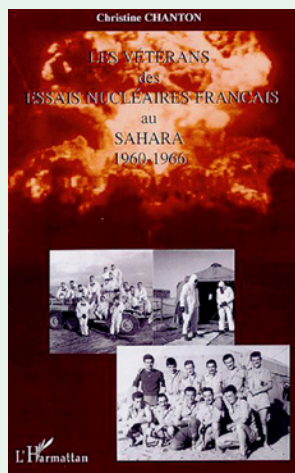
Aujourd'hui, Fernand Segonds estime avoir de la chance, car tous ses camarades du canton de Najac sont soit décédés, soit gravement malades. Adhérent de l'AVEN dès sa création en 2001, il a été correspondant de l'association pendant quinze ans. Il reprend du service en raison de la convalescence de son successeur pour veiller sur la centaine de vétérans aveyronnais, dont la plupart sont décédés ou souffrants. Il dénonce les difficultés pour être indemnisé en vertu de la loi Morin, faute de dosimètre pour prouver la contamination.

**Article publié dans La Dépêche du 23 septembre 2025 qui annonçait l'assemblée générale nationale de l'AVEN**

## Najac, terre de mémoire: hommage solennel aux vétérans des essais nucléaires.

L'Association des Vétérans des Essais Nucléaires (AVEN) a tenu son congrès annuel au VVF de Najac les 4 et 5 octobre 2025, transformant le village en lieu de mémoire et de reconnaissance nationale.

**Publié dans Le Villefranchois, le 8 octobre 2020**



## Le coin des lecteurs



### Les vétérans des essais nucléaires français au Sahara 1960-1966 de Christine CHANTON

Habitants des Territoires du Sud ou employés du Commissariat à l'Énergie Atomique, militaires de carrière ou appelés du contingent, des hommes ont été témoins des essais nucléaires français au Sahara entre

1960 et 1966. Aujourd'hui, leurs souvenirs sont notre seule source pour retracer l'histoire de ces essais, comprendre les maladroites et parfois l'inconscience des « apprentis sorciers », prendre en compte la colère de ceux

qui luttent contre l'oubli d'une époque, remettre en cause le discours officiel de l'État français.

En vente en boutique au prix de 18 €, frais de port en sus

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 4 ET 5 OCTOBRE 2025

C'est au VVF Villages de Najac que s'est tenu l'assemblée générale 2025 de l'AVEN.

Cette année, nous comptons près de **100 participants** venant de toutes les régions et 37 départements différents.

Nos adhérents se sont déplacés parfois de très loin pour y assister et cette année, nous avons en plus de nouveaux adhérents, des enfants de vétérans, et des invités comme il se doit !



## CÉRÉMONIE

Malgré la pluie qui s'était invitée ce samedi matin, nous avons assisté à une très belle cérémonie organisée par le Maire de Najac, Gilbert Blanc et notre ami Fernand Segonds, adhérent, avec la participation de la chorale.

22 drapeaux, une centaine de participants : le centre de Najac était bien rempli. Un pot de l'amitié offert par la municipalité a clôturé cette matinée.



## DISCOURS D'OUVERTURE

La réunion, ouverte par Jean-Jacques Gourde, membre du conseil d'administration et en charge de la région Occitanie, a débuté sous les meilleurs auspices. Son discours singulier

mais sincère a provoqué une salve d'applaudissements dans la salle. Merci Jean-Jacques d'avoir osé nous interpeller par ces mots emprunts de compassion. F. G.

### Ho' oponopono – Ho' oponopono

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je suis heureux de vous accueillir à Najac pour cette 24<sup>e</sup> assemblée générale de l'AVEN, merci pour votre présence, certains viennent de très loin, et je les en remercie d'avoir fait ce déplacement. Lors de cette assemblée générale, vous allez pouvoir être informé, puis débattre avec les différents intervenants, avant de laisser la parole à notre présidente, qui vous expliquera en détail le déroulé de ces deux jours, je vais laisser dans ma poche le discours que j'avais préparé, je préfère partager avec vous une belle rencontre que j'ai fait ce mercredi 1<sup>er</sup> octobre.

Je me suis rendu à la médiathèque de Mondouzil, un petit village proche de chez moi, une lecture dessinée nous était proposée autour de la bande dessinée de Noémie Honein, une jeune autrice libanaise « *De l'importance du poil de nez* ». Elle a préféré raconter son histoire à travers une bande dessinée que sur un livre, cela donnait à son récit plus d'impact grâce à son graphisme tout en couleur, le noir y étant totalement exclus.

Pas facile pour une jeune fille de 18 ans, d'entendre qu'on vient de lui annoncer un cancer, un monde

qui s'écroule, un avenir compromis, tant de rêves envolés.

Mais de cette tourmente est né une force pour affronter cette maladie, entre les moments de profonds désespoirs et ceux remplis d'amours avec sa famille et ses amis, elle a fini par vaincre cette maladie. Son récit est très prenant émotionnellement mais l'espérance d'une guérison est son fil conducteur. Son message est simple il faut toujours se battre, ne jamais renoncer.

Après une heure de lecture, entrecoupée par différentes anecdotes, nous étions conviés à partager le verre de l'amitié et de faire plus amples connaissances avec Noémie

Puis aussi de rencontrer les personnes qui avaient lu quelques chapitres de cette bande dessinée (en même temps l'autrice nous dessinait avec ses crayons de couleurs une scène correspondante). J'ai fait la connaissance d'une dame qui a aussi traversé cette épreuve de la maladie, mais elle a connu aussi bien pire, comme si la maladie était la conséquence des différents drames que la vie lui avait infligée.

Tout d'abord son mari, militaire de carrière, mort en Afrique; puis son fils



également militaire, tué aussi en Afrique. Devant ces terribles épreuves, quand des moments de profondes tristesses, de vides, viennent l'assaillir, elle répète calmement, longuement, ce mantra hawaïen : « *Ho' oponopono, Ho' oponopono...* » qui veut dire « Je suis désolé, pardonne-moi, merci, je t'aime ». Cela favorise le pardon et la guérison émotionnelle.

En écoutant cette dame et en entendant ce mantra résonner en moi, je n'ai pu que penser aux vétérans et à leurs familles, aux épreuves qu'elles endurent ; nous sommes ensemble pour faire face aux conséquences des essais nucléaires, n'oublions pas que nous sommes, comme vous, des bénévoles au sein de cette association l'AVEN.

Alors pour terminer je vous le redis du plus profond du cœur : « *Ho' oponopono, Je suis désolé, pardonne-moi, merci, je t'aime.* » Bonne AG à tous. **J.-J. Gourde**

# INTERVENTIONS

Hélène Luc, sénatrice honoraire, a envoyé un mot à la présidente qui a été lu en début de séance. M. Laurent Alexandre, député de l'Aveyron, n'ayant pu se rendre à Najac, a également fait part d'un discours qui lui aussi a été lu par la présidente.



La parole a été donnée à **François Hamant** (ci-contre), correspondant de la Moselle dans le Grand Est, qui souhaite que tous les vétérans puissent prétendre à l'allocation d'ancien combattant en titre de reconnaissance.



Notre chère avocate, était présente à notre AG comme chaque année: Maître **Cécile Labrunie** a fait le point sur la commission d'enquête à laquelle elle a participé à plusieurs reprises et a souligné l'importance de cette commission pour faire avancer l'indemnisation des victimes par ricochet. Merci à elle.



## « Chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie ou encore thérapies ciblées... Toutes ces découvertes ont permis des avancées importantes dans la Recherche en Cancérologie

Le cancer: Hippocrate lui a donné son nom. Hippocrate a aussi proposé une théorie pour expliquer ce qui était cette maladie en décrivant une rétention d'humeur... théorie qui a persisté pendant 2400 ans.

En fait, l'oncologie moderne commence en 1850, quand Virchow décrit la théorie du cancer comme étant une accumulation de cellules.

En même temps les progrès de l'anesthésie permettent de développer la chirurgie, c'est donc le premier traitement du cancer.

Fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Roentgen découvre les rayons X, les Curie le radium. Très vite les rayons X sont utilisés en traitement contre le cancer, c'est la deuxième thérapeutique anticancéreuse.

Il faudra attendre 50 ans et les progrès de la chimie, la mise au point de la chimiothérapie pour que l'on dispose d'une troisième arme thérapeutique en cancérologie.

Et il faudra attendre 50 ans pour que soient développées les premières thérapies ciblées et l'immunothérapie.

Voilà où nous en sommes. Et aujourd'hui nous avons plus de 1000 médicaments en cancérologie qui sont à l'essai à travers le monde. La situation peut paraître très complexe mais on peut s'y retrouver. Il nous faudra aussi discuter de « comment la Recherche progresse aujourd'hui? » pour essayer de mettre en place de nouvelles avancées thérapeutiques. »

**Professeur Éric SOLARY**

## Intervention de Éric SOLARY et Jean-Luc SANS

Professeur émérite d'hématologie à la faculté de médecine de l'université Paris-Saclay, Éric Solary fut directeur de la recherche de Gustave Roussy de 2011 à février 2020. Ses travaux de recherche s'intéressent aux mécanismes de l'oncogenèse avec un intérêt plus spécifique pour les hémopathies myéloïdes et plus spécifiquement les LMC.

Parallèlement à ses activités de recherche, Éric Solary est membre du Comité d'Indemnisation des Victimes des Essais Nucléaires (CIVEN) auprès du Premier ministre depuis 2021, et vice-président de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer depuis 2024. Il coordonne les grands programmes de recherche autour de la médecine moléculaire, de l'immunothérapie et de la réparation de l'ADN. Il est également en charge de la création du département d'hématologie clinique à Gustave Roussy. Merci de sa présence.

Les cinéastes Galopin et de Larbi Benchiha sont également intervenus.

Enfin, Robert ADROT et Joël DEBOSCKER, les deux nouveaux candidats pour entrer au conseil d'administration, ont été présentés à l'assistance.



# COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2024-2025 – RAPPORT MORAL —

L'assemblée générale 2024 s'est déroulée les 14 et 15 octobre 2024 à Amiens. Malgré un nombre important d'adhérents dans les Hauts de France ainsi que la proximité des régions de Normandie et Ile de France, le nombre de participants à cet événement était très décevant par rapport aux années précédentes (130 en 2022, 180 en 2023,).

## Activité politique: rappel du contexte politique

Alors qu'une commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie est en cours, l'assemblée nationale est dissoute, ce qui provoque l'arrêt immédiat des travaux de cette enquête.

En décembre 2024, Mme Mereana REID ARBELOT, députée réélue, obtient une nouvelle commission et peut ainsi recommencer ses travaux sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie.

29 députés acceptent de la suivre. Didier LE GAC est à nouveau élu président de la commission et Mereana REID ARBELOT en est la rapporteure.

Les auditions des différents protagonistes reprennent ainsi que les auditions des associations, des vétérans, de la population polynésienne, des différents responsables, de certains ministres, etc.

】 **22 janvier 2025** : l'AVEN participe à la table ronde avec la FNOM et d'autres associations et témoins des essais en Polynésie ;

】 **1<sup>er</sup> avril 2025** : réunion de la CCSCEN (commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires). Cette instance n'avait pas été réunie depuis quatre ans malgré des demandes répétées. Le 1<sup>er</sup> avril, la réunion de cette commission a permis de faire le point et de remettre à plat les revendications des différentes associations. Une autre réunion devrait être organisée en fin d'année 2025.

】 **15 juin 2025** : la commission d'enquête a publié son rapport dans lequel figurent 45 recommandations. Une proposition de projet de loi est attendue.

## Nouveautés au siège de l'AVEN

Le **site Internet** a été reconstruit totalement au 1<sup>er</sup> semestre 2025 par la société ARTGO et mis en service le 26 mai 2025. Désormais l'association dispose d'un site convivial, actif et à jour ! Cet outil est très utile pour tous les publics : vétérans, ayants droit, étudiants, élus, journalistes. Il permet de transmettre des informations à nos adhérents mais aussi de faire connaître l'AVEN et les conséquences des essais au public.

Il est mis à jour régulièrement, des informations sont insérées au fur et à mesure des événements : actualités, nouvelles des régions, témoignages, informations juridiques, etc.

La boutique est en ligne également et le paiement par carte bancaire sécurisé permet d'acheter des objets en toute confiance.

## Nouvelles applications web utilisées

】 **HelloAsso** : l'application est utilisée pour le paiement des cotisations et des dons par carte bancaire. Ce système permet aux adhérents de payer facilement leur cotisation



en toute sécurité. De plus un reçu de paiement et un justificatif fiscal sont envoyés immédiatement.

】 **MAILEVA** : désormais tous les courriers d'information, les appels à cotisations et les rappels ainsi que les invitations aux réunions départementales ou régionales sont envoyés par l'intermédiaire de cette plateforme.

Les courriers sont imprimés, mis sous plis et affranchis directement par ce service de la Poste. Le coût permet de faire une économie non négligeable sur les frais d'impression, de fournitures (cartouches, papier, enveloppes) et d'affranchissement.

C'est aussi un gain de temps pour la secrétaire et les bénévoles.

## Actions diverses

Comme chaque année, le **ravivage de la Flamme** sous l'arc de triomphe s'est déroulé le 3 juillet 2025 avec l'ensemble des membres du CA.

## Conseils d'administration de l'AVEN :

- 】 le **5 octobre 2024** à Amiens après l'assemblée générale ;
- 】 les **15 et 16 janvier 2025** à Paris ;
- 】 les **2 et 3 juillet 2025** à Paris avant le ravivage.

## Réunions régionales

】 Plusieurs réunions ont été organisées au cours du premier semestre dans différents régions de France avec la présence de la présidente et/ou d'un membre du CA.

## Conclusion

Depuis l'an dernier, l'association continue à mettre en place des **moyens de gestion** plus simples, moins onéreux. La **baisse du nombre d'adhérents** nous oblige à limiter les frais de fonctionnement. Cette organisation permet aussi faire gagner du temps à notre secrétaire et à nos bénévoles.

Cependant, on constate régulièrement que de **nombreux vétérans ne nous connaissent pas** encore malgré les informations régulières. Il est urgent d'intervenir par tous les moyens pour faire connaître l'AVEN à la fois aux vétérans, mais aussi aux familles.

# PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER



Hélène Lavoine a présenté l'exercice 2024 qui affiche un **résultat négatif de 28 814,29 €** : ce résultat s'explique par la baisse importante des cotisations et des dons puisque le montant des cotisations de 2023 s'élevait à 95 000 € et nous avons reçu 38 000 € de dons. Cette **baisse de cotisations** s'explique essentiellement par une baisse du nombre d'adhérents bien que chaque année, une centaine de nouveaux vétérans nous rejoignent.

Si pendant une période nous avons reçu de nombreux dons à la suite des indemnisations, le **nombre de dossiers est en diminution** et provoque par ricochet une baisse des dons à l'AVEN.

D'autres dépenses ont été accumulées : location du local de Lyon cumulé avec la location du box pour les archives, frais de déménagement, frais de gestion de la domiciliation du siège, frais de téléphone et frais d'affranchissement élevés notamment pour l'envoi du journal, frais de déplacement dus aux allers-retours à Lyon, etc.

**En 2025, le déficit devrait être moins important** dans la mesure où plusieurs postes de dépenses ont été supprimées (locations du local et des contrats y afférents : EDF, téléphone, internet, photocopieur). Afin de diminuer les frais d'affranchissement de d'impression des courriers, un contrat a été fait auprès de La Poste et désormais c'est le siège qui envoie les courriers aux adhérents par l'intermédiaire d'une plateforme chargée de l'impression, de la mise sous pli et de l'affranchissement.

**Nous sommes sur la bonne voie...**

## Le coin de la trésorière

Merci à tous nos adhérents pour leurs fidélité et dons.

Le montant de la cotisation n'a pas été réévalué depuis 2019 et restera le même en 2026 :

- )] **Vétérans** : 40 €
- )] **Couple** : 60 €
- )] **Veuve, enfant ou ayant droit** : 30 €
- )] **Sympathisant** : 20 €

Dans tous les cas, quelle que soit la somme que vous versez, le montant sera déductible de vos revenus imposables à hauteur de 66 %.

## Paiement par chèque

À l'ordre de « AVEN ».

À envoyer **uniquement** à l'adresse suivante :

**Vétérans des Essais Nucléaires - BP 20105 - 22001 SAINT BRIEUC**

VETERANS DES ESSAIS NUCLEAIRES			
COMPTE DE RESULTAT			
du 01/01/2024 au 31/12/2024		export BasiCompta au 16/09/2025	
Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achat	11 292,40 €	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	9 716,29 €
61 - Services extérieurs	33 609,19 €	74- Subventions d'exploitation	326,00 €
Locations	13 478,03 €	Département(s):	276,00 €
Entretien et réparation	368,80 €	Commune(s):	50,00 €
Assurance	868,83 €		
Documentation	1 365,10 €		
Divers	17 528,43 €		
62 - Autres services extérieurs	63 311,19 €	75 - Autres produits de gestion courante	101 591,95 €
Drapeaux	3 082,10 €	Dont cotisations	74 670,00 €
Imprimerie	8 731,89 €		
Autres services (	6 509,48 €		
Civen	8 407,64 €		
Déplacements	21 473,62 €		
Affranchissements et télécom.	13 431,22 €		
Frais de gestion	1 675,24 €		
64- Charges de personnel	33 256,28 €	76 - Produits financiers	1 738,13 €
65- Autres charges de gestion courante	415,00 €	77 - Produits exceptionnels	629,82 €
67- Charges exceptionnelles	932,42 €		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>142 816,48 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>114 002,19 €</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>-28 814,29</b>	

VETERANS DES ESSAIS NUCLEAIRES			
BILAN 2024			
Actif		Passif	
<b>Actif Immobilisé</b>		<b>Fonds Propres</b>	
Immobilisation Incorporelle	0,00 €	Fonds Propres Sans Droit de Reprise	0,00 €
Immobilisation Corporelle	0,00 €	Report à nouveau	87 869,83 €
Autres Immobilisations Financières	0,00 €	Excédent ou Déficit	-28 814,29 €
<b>Total 1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Situation Nette</b>	<b>59 055,54 €</b>
Actif Circulant		Subvention d'Investissement	0,00 €
Créances	0,00 €	<b>Total 1</b>	<b>59 055,54 €</b>
<b>Disponibilité Trésorerie</b>	<b>59 055,54 €</b>	Fonds Reportés	0,00 €
- CREDIT AGRICOLE	4 506,64 €	<b>Total 2</b>	<b>0,00 €</b>
- CNE LIVRET A	49 738,13 €	Provisions	0,00 €
- CAISSE LYON	801,38 €	<b>Total 3</b>	<b>0,00 €</b>
- CMMC	3 335,49 €	<b>Dettes</b>	
- LBP	125,08 €	Emprunts auprès d'établissements	0,00 €
- virements internes en cours	548,82 €	Dettes Fournisseurs	0,00 €
Charges Constatées d'Avance	0,00 €	Autres Dettes	0,00 €
<b>Total 2</b>	<b>59 055,54 €</b>	<b>Total 4</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>59 055,54 €</b>	<b>Total général</b>	<b>59 055,54 €</b>

# ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le bureau de vote installé dans la salle ont permis aux adhérents présents de voter pour le renouvellement du CA.

Cette année, nous avons accueilli deux nouveaux candidats :

】 **Robert ADROT** (Landes)

】 **Joël DEBOSCKER** (Sarthe)

Ils ont été élus à l'unanimité sans aucune rature !

## Clôture de l'assemblée générale

Un grand merci à tous les participants et aux intervenants, et à Fernand SEGONDS pour son aide et son soutien lors de la préparation et pendant les deux jours de rassemblement.

Merci également au VVF qui nous a accueilli chaleureusement et avec une attention particulière pour nos adhérents.

À l'année prochaine... à Nantes

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2025

Le conseil d'administration s'est réuni le 5 octobre après-midi après l'assemblée générale pour accueillir ses nouveaux membres : Robert ADROT et Joël DEBOSCKER.

Tous les membres présents ont convenu que c'était une belle assemblée générale dans un climat sympathique, réconfortant et constructif.

La question de la prochaine assemblée générale a été soulevée : il semble que l'on se tourne vers la Loire-Atlantique, du côté de la bonne ville de Nantes ou sa périphérie. Et toujours début octobre. L'information sera confirmée en début d'année 2026.

Autres points abordés :

】 le **ravivage de juillet 2026** : les drapeaux de l'AVEN devront tous être présents et un nombre conséquent de participants. Une participation symbolique aux frais de déplacements est à l'étude ;

】 organisation des **expositions** et **réunions d'informations** ;

】 **témoignages écrits** et **podcasts** pour conserver la mémoire des vétérans.

## Quand deux réalisateurs se rencontrent



**Larbi Benchiha**, réalisateur de plusieurs films documentaires sur les conséquences des essais nucléaires en Algérie et en Polynésie française (Vent de sable, Bons baisers de Moruroa, L'Algérie, De Gaulle et la bombe...).

**Pascal Galopin**, producteur, réalisateur, s'apprête à tourner un court-métrage ambitieux, intitulé *Aldébaran*, qui est le nom d'une étoile, la plus brillante de la constellation du Taureau, et celui du premier essai nucléaire français réalisé en Polynésie en 1966.

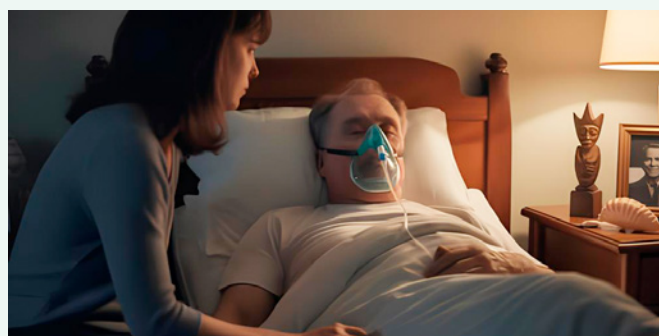
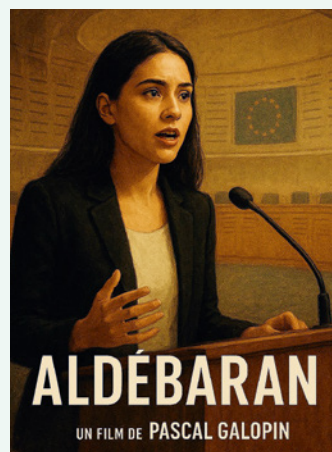
Ils échangent des points de vue et des idées sur de possibles projets futurs. Tous deux présents lors de notre assemblée générale à Najac, n'ont pas manqué d'interviewer des vétérans.

## Aldébaran

Le film raconte l'histoire d'une avocate parisienne qui défend les victimes des essais nucléaires. À l'annonce de la maladie de son père, atteint d'un cancer radio-induit, elle revient en Aveyron après vingt ans de rupture familiale. Ce retour met en lumière les silences, les non-dits et la quête de vérité d'une génération marquée par ces expérimentations : « J'avais envie de traiter cette histoire par le prisme d'un drame familial pour montrer à quel point l'intime se mêle à l'Histoire » explique le réalisateur.

C'est en Aveyron dans une maison simple, authentique, avec quelques pièces que se déroulera l'essentiel du récit.

Avec ce projet, Pascal Galopin, né en 1965, qui a vécu ses 15 premières années au « fenua » (période marquée par 46 essais aériens), poursuit une démarche militante afin de contribuer à la **reconnaissance des victimes** et à un **devoir de mémoire**.



## Projet de loi

La proposition de loi sera bientôt connue et si une nouvelle Loi promulguée ou une modification de la loi Morin est validée, il sera impératif d'informer les adhérents des nouvelles modalités.

Bien sûr, une communication sera faite par les moyens habituels de l'AVEN : infos, site internet, journal, réunions des adhérents.

En 2026, **l'AVEN fêtera ses 25 ans.**

Ce sera l'occasion de communiquer plus que d'habitude et de faire la rétrospective des actions de l'AVEN.

## Communication

Nous avons un gros travail de communication à mettre en place afin de toucher les familles, les vétérans, et tous ceux qui ont participé aux essais.

Notre association est méconnue ou mal connue. N'oublions pas que ce n'est pas une association d'anciens combattants. Nous avons parmi nos adhérents non seulement des militaires engagés, mais aussi des appelés, des civils, des veuves, des enfants de vétérans, des sympathisants.

En 2026, il est essentiel de mettre en place une grosse campagne d'information partout en France

### Profitons des 25 ans de l'AVEN !

Trop de départements n'informent pas ou mal : il est important de toucher toutes les populations susceptibles d'être concernée : vétérans, veuves et veufs, enfants, mais aussi les élèves du primaire comme du secondaires, des classes défenses, des étudiants.

Les réunions d'information sont très importantes mais elles doivent aussi s'adresser aux extérieurs et pas seulement aux adhérents. Nous devons aussi travailler avec les associations partenaires et locales telles que l'UNC, la FNOM, l'ANT-TRN, les associations de médaillés, etc, et nous devons réfléchir à des actions communes.

Il n'est pas question de leur prendre des adhérents comme je l'entend parfois mais uniquement d'informer par leur biais. Toutes ces associations doivent être invitées à nos réunions pour qu'ils passent le message et leur expliquer notre combat et notre but. Il est essentiel également que c'est un prêté pour un rendu, nous leur donnons la parole pour nous présenter leur rôle.

Il est grand temps d'agir, je suis lasse d'entendre que les vétérans sont seuls, qu'ils ne savent pas où se tourner et qu'ils ne nous connaissent pas.

## Expositions

Des expositions peuvent être mises en place à condition de les programmer à l'avance. Elles sont l'occasion de toucher les **scolaires** et l'**ensemble de la population**, plus on touchera de monde, plus on réussira à informer les vétérans qui ne nous connaissent pas encore.

Lors d'une réunion dans le Tarn, j'ai été interpellée par une adhérente me demandant ce que vont devenir les témoignages oraux des témoins.

Chacun a son vécu, chacun a ses souvenirs mais parfois, on n'a pas envie de les écrire. L'idée des podcasts m'est venue.

Un projet est à l'étude : il s'agit de conserver les témoignages audios des témoins et de les faire connaître à l'occasion d'une exposition ou sur la toile. Vous allez être sollicités chers vétérans pour déposer par oral votre témoignage qu'il soit long ou très court, en allant à l'essentiel ou en développant, à votre guise.

### Qui informer et où ?

Enfin les **grandes villes de France** (ou leur banlieue) devront être la prochaine cible pour nos expos : de Lille à Marseille, de Brest à Strasbourg, mais aussi Nantes, Bordeaux, Poitiers, Caen, Chartres, Orléans, Lyon, etc.

Les élus sont la plupart du temps prêts à nous aider dans nos projets, n'hésitez pas à les solliciter

Tout au long de l'année 2026, il faut que l'on parle de nous **dans les médias** : réunions, expos, informations diverses, interventions dans les écoles, dans les cérémonies, dans les journaux.

Attention aux articles de presse : ils doivent être relus et corrigés afin d'éviter de fausses infos ou des malentendus.

### Comment ?

Des **outils** sont déjà **prêts** :

- › Diaporama pour les jeunes
- › Flyers,
- › Marque page
- › Site internet
- › Groupe de discussion facebook

### Financement

Des subventions pourront être demandées aux communes et aux conseils départementaux ou régionaux. C'est la période de dépôt des dossiers.

On peut vous aider à les monter à condition d'avoir les éléments nécessaires, soit :

- › Lieu, coût des salles, coût des intervenants ;
- › Explication du projet.

### Qui ?

Les membres du conseil d'administration, les responsables de départements, les collectifs, les adhérents eux-mêmes.

Toutes les idées sont bonnes et vous êtes tous concernés.

Vous avez eu la chance d'être informé à un moment de votre vie, à votre tour de passer le relais.

Je suis sûre que chacun se souvient de sa première réunion alors qu'il n'y avait pas encore le début d'un commencement de la loi.



Le **ravivage de 2026** sera l'occasion de faire parler des vétérans et de célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire du premier tir en Polynésie (2 juillet 1966).

Vous pouvez déjà vous inscrire pour y participer. N'hésitez pas à vous regrouper pour faire le déplacement, à covoyer afin de partager les frais.

Les inscriptions sont à envoyer par mail à **aven@aven.org** dès maintenant afin de transmettre le nombre de participants au Comité de la Flamme dans les meilleurs délais.

### SITE INTERNET

**www.aven.org**

Toutes les informations sont publiées sur le site internet de l'AVEN.

Utilisez et abusez de cette application, lisible sur votre smartphone et faites connaître l'AVEN en envoyant le lien du site à tous vos amis et connaissances, c'est ainsi que les vétérans et leur famille pourront nous rejoindre.

### ENVOI DES COURRIERS

De nombreux courriers sont encore envoyés à Lyon à notre ancien siège

Il est impératif de ne plus adresser de chèques ou de dossiers à notre ancienne adresse, ils risquent de se perdre.

Les courriers et les chèques de cotisation ou de don sont à **envoyer uniquement** à l'adresse suivante : **AVEN - BP 20105 - 22001 SAINT-BRIEUC Cedex.**

### Prochaines réunions d'information

Des réunions d'information sont déjà programmées pour 2026 dans plusieurs départements.

- » le **21 mars 2026** à Sable-sur-Sarthe (72);
- » le **25 avril 2026** à Plouvien (29).

N'hésitez pas à prendre contact avec les organisateurs pour vous inscrire.

Un courrier d'information sera envoyé aux adhérents en début d'année.

Il est rappelé que ces réunions sont ouvertes à tous et qu'il est important de communiquer sur notre association et sur les droits des vétérans et de leur famille.

Les associations partenaires sont les bienvenues ainsi que les élus locaux.

### Remise de médaille à Herbsheim (67)



À l'occasion des cérémonies du 8 mai 1945, le maire de Herbsheim M. Stanis Ekman, a remis la médaille de la Défense nationale à l'échelon bronze avec agrafes « Défense » et « Essais nucléaires » à Patrice TROVALET originaire du Maine et Loire et habitant le village depuis plus de 40 ans. Son service militaire a été effectué en Polynésie Française sur l'atoll de HAO en 1975.

Cette remise de médaille a été l'occasion de retracer son parcours militaire devant de nombreux villageois et en présence des représentants des Anciens combattants et de leur porte-drapeau, du Souvenir Français et des responsables de Pompiers de Herbsheim et de la Gendarmerie de Benfeld.



**A nos fidèles compagnons**



Ce 11 novembre 2025 alors que tous se souviennent et arborent le « Bleuet de France » en mémoire des poilus « morts pour la France » et de ceux des conflits ultérieurs: la seconde guerre mondiale, l'Indochine et l'Algérie ou encore de nos combattants en OPEX ainsi que des victimes du terrorisme, l'AVEN participe aux cérémonies, nos drapeaux sont présents que ce soit.

Le bleuet de France est né en 1925 à l'institution nationale des Invalides à l'initiative de deux infirmières de guerre:



leur but était de **permettre aux soldats de retrouver une activité**; Leur idée: leur faire **confectionner des bleuets en tissu**.

Ce petit geste devint très rapidement un emblème national, porteur d'un message d'**espoir**, de **mémoire** et de **résilience**.

Depuis le bleuet de France est porté en mémoire de ceux morts pour la France, des blessés de guerre civils ou militaires, des familles endeuillées, des victimes d'attentats pour que l'espoir continue.

Malheureusement, la reconnaissance se fait attendre pour nos vétérans. Et le temps passe...

La médaille de la défense nationale avec agrafes « défense » et essais nucléaires a certes été attribuée « à titre exceptionnel » à nos vétérans encore de ce monde mais nous demandons plus. Les critères législatifs ou réglementaires sont encore trop restrictifs à notre rencontre. Nous sommes affiliés aux ONAC-VG mais pas ressortissants. Nous ne pouvons prétendre à la carte du combattant, pas même au TRN. Nos veuves n'ont aucun droit alors que leurs maris ont fait leur devoir avec fierté.

**Chez nous, pas de pupilles de la nation**, alors...

## Qui sommes nous ?

Nous ne sommes pas, au sens littéral du terme, des combattants.

Nous n'avons été que des soldats perdus au vent de l'Histoire, n'ayant que modestement participé à l'élaboration d'une force si effrayante qu'elle est devenue dissuasive.

Nous ne sommes pas, au sens littéral du terme, des anciens combattants.

Nos souvenirs ne sont pas peuplés de djebels, de champs de ruines, de sang et de camarades morts dans nos bras.

Nous ne sommes que des oubliés avec le Sahara en carte postale, des îles lointaines en photos souvenir, n'ayant que modestement... au fond des yeux, l'image de l'apocalypse.

Pourtant nous avons nos morts. Non pas foudroyés aux champs d'honneur mais lentement oubliés aux champs d'horreurs de la déchéance et de l'oubli.

Nous avons aussi nos blessés !

Mais leurs plaies sont invisibles et ne cicatrisent jamais !

Nous avons nos veuves ! Nos orphelins !

Mais leurs maris, leurs pères ne sont pas morts à la guerre, ils sont vulgairement partis d'un cancer infligé par un engin de paix.

Mais nous ne nous sentons pas tellement différents de ceux à qui nous rendons hommage aujourd'hui, car nous avons tous suivi les ordres de la Nation pour que vive la liberté et s'installe la paix.

**Jean-Luc SANS**, président de l'AVEN de 2009 à 2018, allocution du 5 novembre 2011 à Neuvy-sur-Barangeon devant le monument dédié à André Maginot.

« Si tu veux la paix, prépare la guerre », c'était l'idée du général de Gaulle quand il a ordonné la création de notre force de dissuasion, aujourd'hui encore crédible dans le contexte international plus qu'inquiétant.

Ou encore: « Pour être respecté, il faut être craint et pour être craint, il faut être crédible », a martelé Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens Combattants, ce mardi, lors de la Grande Interview sur CNEWS, au sujet de la préparation des militaires français à l'éventualité d'un éventuel conflit.

La crainte apportée par la force de dissuasion, n'était-ce pas la mission confiée à nos vétérans au terme des conflits précités, en pleine guerre froide et au péril de leur vie? Pourquoi ce déni, pourquoi cette attente pour une juste reconnaissance ?

Un article du général Philippe Lafois, président UNC79 paru dans *La voix du combattant* (oct. 2025) précisait que le monde associatif était en danger, pourtant nous portons les mêmes combats qui sont de ne pas les oublier, de défendre nos adhérents militaires (engagés et appelés), obtenir pour eux non seulement des indemnisations, mais aussi la reconnaissance pour tous. (Aven France Officielle).

« ... ils ont passé 10, 12 14 en Algérie.... A Mururoa ou à Reggane où des essais nucléaires aériens étaient réalisés, ... ils assuraient consciencieusement leurs missions.

En outre, même si ces jeunes gens n'étaient pas tous très motivés, la plupart d'entre eux étaient disponibles et courageux, généreux et pleins de bons sentiments. Malgré l'éloignement de leur famille, les rares permissions et conditions de vie relativement précaires au regard de leur modeste solde, ils ne se plaignaient pas. Par rapport aux réformés, exemptés, pistonnés et autres privilèges, appelés participaient à leur niveau, fut il modeste pour certains, à la sécurité et à la défense de la France. C'est pourquoi leur attribuer le TRN, ce geste significatif de considération, serait de nature à les reconnaître et à les valoriser aux yeux notamment des jeunes générations et quel vivier de recrutement pour les associations du monde combattant et/ou patriotique. De 1964 à 1996, quelques milliers d'appelés ont été soldats dans les forces armées, ils ont fait leur devoir et méritent une attention particulière. »

« Certes, les appelés n'ont pas eu à combattre les armes à la main et il faut s'en réjouir. Mais, par leur formation au combat, leur entraînement physique et mental, leur instruction militaire, leur disponibilité, ils ont participé à la dissuasion face à d'éventuels agresseurs, ils ont humblement et modestement mais sûrement fait en sorte que la « guerre froide » ne devienne pas « chaude ». »

## « Carte du combattant et/ou Titre de reconnaissance de la Nation ?

La première donne droit au second, pas l'inverse.

La carte du combattant est réservée aux militaires ayant participé à un conflit armé comportant des risques d'ordre militaire ; cette règle, inscrite dans le marbre législatif, n'est pas contestable et doit perdurer. »

À Riantec (56)



À Biscarrosse (40)



À Sannois (95)



À Cours-la-Ville (69)



À Saint-Vincent-du-Jard (85)



À Nîmes (30)

## Forum des associations et du bénévolat à Chartres-de-Bretagne (35)

Organisé samedi 6 septembre 2025, le forum des associations et du bénévolat, dans la halle de la Conterie à Chartres-de-Bretagne, a réuni 78 associations et collectifs dans les différents domaines, dont celui de la Mémoire.

Le stand de l'AVEN était tenu par André DIARD (ci-dessous à gauche), responsable départemental d'Ile et Vilaine et Joël GREFFIER (ci-dessous à droite), adhérent et bénévole du collectif 35 aux côtés de nos partenaires de l'UNC à ce Forum.

Une journée pleine de rencontres, permettant de se faire connaître et de créer des liens avec d'autres associations patriotiques et mémorielles qui ont parmi leurs adhérents des vétérans qui ne connaissent pas l'association !

Merci à eux pour cette initiative.



## Congrès des sapeurs-pompiers à Pléneuf-Val-André (22)



Au congrès des sapeurs-pompiers à Pléneuf-Val-André (22) le samedi 18 octobre 2025, nous étions présents sur le stand UFAC (Union fédérale des associations de combattants, reconnue d'utilité publique, ANT-TRN et AVEN). Une belle journée permettant de faire connaître nos associations et de rencontrer des vétérans.

« La difficulté attire l'homme de caractère car c'est en l'étreignant qu'il se réalise lui-même. » Ch. de Gaulle



## Expositions à Riantec (56)

Mardi 28 octobre 2025 a eu lieu l'inauguration de l'exposition sur les essais nucléaires français et leurs conséquences au sein du château de Riantec. jusqu'au dimanche 2 novembre.

L'exposition, proposée par l'Association des vétérans des essais nucléaires et par l'Amicale des anciens combattants de Riantec, Port Louis, Locmiquélic et à l'initiative de Jean-Luc Sans, retrace trois décennies au cours desquelles furent exposés militaires et civils à des retombées radioactives.

Cette journée a débuté par une réunion des adhérents du Morbihan (56) où plus de soixante personnes (adhérents, famille et amis), venus de plusieurs départements bretons, ont pu échanger avec les différents intervenants présents.

- 】 récapitulatif de l'Assemblée Générale à Najac,
- 】 point sur l'enquête parlementaire 2025 et son avancée,
- 】 point sur les indemnités et le fonctionnement du CIVEN,
- 】 organisation des réunions pour 2026, Ravivage de la Flamme (25 ans de l'association et 60 ans du 1er Tir en Polynésie Française)
- 】 présentation et démonstration sur le nouveau site internet.

Un vin d'honneur a clôturé cette après-midi où chacun a pu échanger en toute convivialité avec les responsables et autorités présents. Merci à toutes et tous et particulièrement à la commune de Riantec pour son accueil.



Séances de dédicaces par l'auteur Diego Brajerac, alias Jean-Luc Sans, dans le cadre de l'exposition sur les essais nucléaires à Riantec. Tous les livres sont vendus au bénéfice de l'association des vétérans.

## HOMMAGE À MICHEL COURTOIS ET GÉRARD MAURY

« À chaque étape nous avons demandé à toutes les personnes présentes de nous signer notre cahier de bord afin de garder une trace de nos rencontres et les remercier dès notre retour en Bretagne. Grâce à ce petit « livre d'or



» où chacun a pu laisser un mot avec ses coordonnées, un vétéran de l'Aude a pu retrouver le nom et l'adresse d'un collègue du Nord (au-dessus de la Garonne) qui avait effectué son engagement dans la même arme que lui. Et c'est ce qui nous a surpris le plus: c'est le lien qui s'est établi entre tous ces hommes (anciens militaires et civils) et ces femmes (souvent veuves) et qui forme une formidable chaîne d'amitié ». M. et O. Le Courtois

Michel Courtois et son épouse Odile, au départ d'un périple de 1242,95 km en tandem, de Plescop (56) à La-Seyne-sur-Mer (83), en passant par La Roche-sur-Yon (85), Liboune (33), Grenade (31), Carcassonne (11), Arles (13), Aix-en-Provence (13).

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de Michel et de Gérard.



Gérard Maury à l'étape de Carcassonne avec Arlette et Gérard DELLAC

## HOMMAGE À YANNICK LOWGREEN

Connu en tant qu'ancien travailleur au commissariat à l'énergie atomique, Yannick Lowgreen était surtout le président de Tamarii Moruroa, l'une des trois associations de défenses des victimes des essais nucléaires.

Yannick Lowgreen a travaillé comme technicien du service des forages au commissariat à l'énergie atomique. En tant que président de **Tamarii Moruroa**, une association créée en 2006, il a longtemps défendu les intérêts des travailleurs de Moruroa et Fangataufa touchés par les maladies radio induites. Il avait la réputation d'être le plus modéré, selon les deux autres associations de défense des victimes du nucléaire, Moruroa e tatou et l'association 193.



En septembre 2018, Yannick Lowgreen avait été élu au CE-SEC en tant que représentant commun des trois associations de défense des victimes des essais nucléaires. Une élection contestée en justice par l'association 193.

Il a également participé à la table ronde « Reko Tika » sur le nucléaire en 2021 à Paris, et aux auditions de la Commission d'enquête parlementaire sur les essais nucléaires en Polynésie, qui se sont tenues en 2024 et début 2025.

La présidente Françoise GRELLIER, l'ensemble du conseil d'administration de l'AVEN, présentent leurs sincères condoléances à son épouse, ses enfants et petits-enfants, à ses amis proches et tous les vétérans. Reposez en Paix!

## ILS NOUS ONT QUITTÉ

**M. EYSSERIC Gérard** du Loiret (45), ancien du Sahara (Reggane), adhérent n° 2286, décédé le 7 juillet 2021

**M. JEHANNO Jacques** de Loire-Atlantique (44), ancien du Sahara, adhérent n° 4189, décédé le 18 décembre 2022;

**M. JOLLET Marc** du Lot-et-Garonne (47), ancien de Polynésie, adhérent n° 1518, décédé le 24 septembre 2024;

**M. DEMOL Jean-Noël** du Pas-de-Calais (62), ancien du Sahara, adhérent n° 6839, décédé le 15 mars 2025;

**M. MARIÉ Daniel** de la Gironde (33), ancien du Sahara (Reggane), adhérent n° 7057, décédé le 15 septembre 2025;

**M. CHAMBRON Patrice** d'Ille-et-Vilaine (35), ancien de Polynésie, adhérent n° 7063, décédé le 27 septembre 2025;

**M. MAURY Gérard** de l'Aube (11), ancien de Polynésie, adhérent n° 859, décédé le 9 octobre 2025, ancien président du département de l'Aude;

**M. LONGEAUX Jacques** de l'Ariège (09), ancien de Polynésie, adhérent n° 2614, décédé le 11 octobre 2025;

**M. CHARBONNOT Claude** de Meurthe-et-Moselle (54), ancien du Sahara (Reggane) et de Polynésie (Hao), adhérent n° 6758, décédé le 26 octobre 2025. Président du Souvenir Français local, il lance notamment de très belles commémorations aux entonnoirs de Leintrey. Il sillonne les mémoriaux de Reillon, la Chapelotte, de Lunéville. Passeur de mémoire auprès des jeunes;

**M. LE COURTOIS** du Morbihan (56), ancien de Polynésie, adhérent n° 1344, décédé le 8 décembre 2025;

**M. REINOLD Bernard** du Rhône (69), ancien de Polynésie, adhérent n° 4710, décédé le 11 décembre 2025.

# RÉFÉRENTS JURIDIQUES

## AUVERGNE RHÔNE-ALPES

**Alain VALON**  
06 76 00 83 73  
[alainvalon@wanadoo.fr](mailto:alainvalon@wanadoo.fr)

## BRETAGNE

### DÉPARTEMENT 22 ET 35

**Françoise GRELLIER**  
06 71 33 64 09  
[francoisegrellier@yahoo.fr](mailto:francoisegrellier@yahoo.fr)

### DÉPARTEMENT 29

**Denis LARDIER**  
06 87 67 68 30  
[dlardier@gmail.com](mailto:dlardier@gmail.com)

### DÉPARTEMENTS 56

**Jean-Paul BOURDIN**  
06 89 55 27 74  
[bourdinjp@orange.fr](mailto:bourdinjp@orange.fr)

## CENTRE VAL DE LOIRE

**Jean-Paul BOURDIN**  
06 89 55 27 74  
[bourdinjp@orange.fr](mailto:bourdinjp@orange.fr)

**Patricia GRENIER**  
03 81 86 93 75  
[aven25.pg@orange.fr](mailto:aven25.pg@orange.fr)

## BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Arlette DELLAC**  
06 37 06 90 69  
[dellacaven@wanadoo.fr](mailto:dellacaven@wanadoo.fr)

**Patricia GRENIER**  
03 81 86 93 75  
[aven25.pg@orange.fr](mailto:aven25.pg@orange.fr)

## GRAND EST

**Patricia GRENIER**  
03 81 86 93 75  
[aven25.pg@orange.fr](mailto:aven25.pg@orange.fr)

## HAUTS DE FRANCE

**Patricia GRENIER**  
03 81 86 93 75  
[aven25.pg@orange.fr](mailto:aven25.pg@orange.fr)

## NOUVELLE AQUITAINE

### AQUITAINE

**Robert ADROT**  
05 58 78 83 65  
[ronie40@orange.fr](mailto:ronie40@orange.fr)

### POITOU CHARENTES LIMOUSIN

**Claude TESTE**  
06 30 31 34 16  
[avenca.claudeteste@gmail.com](mailto:avenca.claudeteste@gmail.com)

## NORMANDIE

**Yanick BOURREL**  
06 83 36 28 99  
[yanick.bourrel@gmail.com](mailto:yanick.bourrel@gmail.com)

## OCCITANIE

### MIDI-PYRÉNÉES

**Jean-Jacques GOURDE**  
07 81 45 85 80  
[jeanjacques.gourde@gmail.com](mailto:jeanjacques.gourde@gmail.com)

### LANGUEDOC-ROUSSILLON

**Arlette DELLAC**  
06 37 06 90 69  
[dellacaven@wanadoo.fr](mailto:dellacaven@wanadoo.fr)

## PARIS - ILE DE FRANCE

**Hélène LAVOINE**  
06 70 42 19 30  
[aven.idf93@gmail.com](mailto:aven.idf93@gmail.com)

## PACA

**Georges REYNIER**  
06 77 77 58 22  
[georey@wanadoo.fr](mailto:georey@wanadoo.fr)

**Jean-Paul BOURDIN**  
06 89 55 27 74  
[bourdinjp@orange.fr](mailto:bourdinjp@orange.fr)

## PAYS DE LOIRE

**Françoise GRELLIER**  
06 71 33 64 73  
[francoisegrellier@yahoo.fr](mailto:francoisegrellier@yahoo.fr)



i

Tout vétéran ou ayant droit, à jour de ses cotisations, peut demander à son référent régional de constituer un dossier de demande d'indemnisation, **ce quelle que soit la maladie cancéreuse dont il souffre.**

Il recevra une fiche de renseignements à remplir, les adresses où écrire pour recevoir les pièces demandées (état des services, relevés de surveillance, hospitalisation livrets médicaux, modèles de lettre selon les besoins, etc...).

Votre dossier complet devra être envoyé au référent juridique en charge de votre région qui, après vérification,

le fera suivre au Cabinet d'avocats lequel le transmettra au CIVEN quand la maladie entre dans la liste publiée par décret (conditions de lieux, de temps et de pathologie fixées par les textes).

Sur convocation du CIVEN et dans le cadre du débat contradictoire, le délégué au CIVEN peut vous représenter devant ce Comité, son rôle est de prouver que vous avez évolué en zone contaminée. Il est impératif de préciser votre mission sur sites d'essais.

En cas d'acceptation de votre dossier par le CIVEN, des experts seront désignés pour évaluer vos préjudices, nos

avocats vous accompagneront dans cette démarche. En cas de rejet, la demande fera l'objet d'un contentieux devant les juridictions compétentes.

Cet accompagnement aura permis à l'AVEN d'obtenir un taux d'acceptation nettement supérieur aux chiffres communiqués dans les rapports annuels du CIVEN. En 2023, le CIVEN publie pour l'ensemble des dossiers qu'il a étudié, un taux d'acceptation de 48 %.

**A l'AVEN, ce taux atteint 71 % par le délégué et grimpe à 90% avec l'aide de nos avocats** (cf. Bulletin 4-2024, page 7).